

A l'occasion de Maxi Sport

| Lors de la manifestation Maxi sport, une redevance d'occupation temporaire du domaine public est fixée à **80 €** pour les commerçants ambulants.

Occupation de la place de l'Europe

| Un droit de place sera demandé pour l'occupation de la place de l'Europe comme suit :

Manèges **60€**

Ambulants **12€**

| Un droit de place sera demandé pour la Fête Foraine. Il est fixé à **1,10 €** le m² et au-delà de 100m² à + **0,25€** par m².

Mise à disposition d'un conteneur

| Le prix d'un conteneur de 340 litres pour des assemblées inférieures à 100 personnes s'élève à **15 €** (pour la mise à disposition et la manutention)

| Le prix d'un conteneur de 750 litres pour des assemblées supérieures à 100 personnes s'élève à **25 €** (pour la mise à disposition et la manutention)

Dépôt des ordures ménagères

| Une pénalité pour dépôt des ordures ménagères sur la voie publique et/ou le maintien abusif de réceptacle sur la voie publique est fixée à **100 €** ; elle sera appliquée à toute personne dûment identifiée. Pour tout dépôt de déchet en dehors des jours et heures de collecte venant à porter à la tranquillité, la sécurité et à la salubrité publiques, les services techniques de la ville pourront procéder à l'enlèvement des dits déchets, cette vacation fera l'objet d'une facturation dont le montant sera proportionnel aux moyens engagés.

Benne, grue, échafaudage, ravalement de façade...

| Le tarif pour le dépôt de benne, engins de levage, grue sur domaine public : forfait de **30 €** pour l'occupation avec 1 jour compris, puis **5 €** par jour supplémentaire.

| Le tarif pour les échafaudages : forfait d'occupation **30 €** avec 1 jour compris puis **20 centimes** par mètre linéaire, par jour supplémentaire.

| En cas de ravalement de façade, forfait d'occupation **25 €** avec 15 jours gratuits.

! Exonération pour les bailleurs sociaux.

! En cas d'infraction, les tarifs seront majorés de 50 %.